

dans un certain ordre, et les lochos l'un à côté de l'autre (1). Cet ordre était conservé lorsqu'on bivouaquait, ou que l'on cantonnait dans les villages. Les camps de grande dimension avaient une place de rassemblement sur laquelle se trouvaient un autel pour les sacrifices (2), et un marché où se faisait le commerce des denrées alimentaires, sous la surveillance des *ἀγορανομοί*.

Les camps des Grecs n'étaient pas fortifiés. L'Anabase (3) parle d'une exception à cette règle. On peut aisément l'expliquer ; les Grecs séjournaient depuis quelque temps dans cet endroit, ils le quittaient parfois pour de petites expéditions et devaient naturellement le mettre à l'abri des surprises.

*Repas du soir et repos.*—Aussitôt que le camp était établi et que les armes étaient déposées, l'escouade, composée des hôtes d'une même tente, allait chercher du bois dans le voisinage et préparait le repas principal (*τὸ δεῖπνον*). On distribuait aussi la ration aux chevaux et aux bêtes de somme (4). Après le repas, on donnait le mot de ralliement ainsi que les ordres pour le départ, et, au coucher du soleil, on plaçait les différentes sentinelles (5).

Les autres soldats se couchaient après avoir ôté leur surtout, aussitôt qu'on avait sonné la retraite (*ἀναπαυστηριον*) : l'Anabase nous dit que Xénophon au bivouac était lui-même *γυμνός* (6).

*Gardes de nuit.*—Outre les avant-postes et les sentinelles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du camp, il y avait, suivant les circonstances, des patrouilles et des reconnaissances qui recevaient également un mot de ralliement (7).

La nuit était divisée en trois veilles, dont la durée variait d'après la longueur des nuits et d'après les saisons ; la première veille commençait à la tombée de la nuit et finissait à minuit ; la deuxième durait jusqu'à l'aurore, la troisième jusqu'au départ.

(1) An., II, 2, 20 ; III, 1, 32 ; IV, 4, 8 ; V, 5, 21.

(2) *τὸ μέσον*. An., III, 2, 1.

(3) VI, 5, 1.

(4) An., VI, 4, 26 ; II, 4, 11.

(5) Cyrop., VIII, 5, 6 ; IV, I, 1 à 7, 5, 3 à 5 ; III, 5, 25, sq. An., VI., 3, 21 ; VII, 3, 34.—Köchly, *gr. krgsw.*, p. 195.

(6) IV, 4, 12.

(7) An., II, 4, 23 ; V, 1, 9.—Cyrop., IV, I, 1 ; VI, I, 46 ; VII, 3, 34 ; V, 7, 21.